

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC

Introduction

Je suis un citoyen de la Montérégie qui, comme pratiquement tout le monde, a appris l'existence des gaz de schiste au cours de l'été 2010. Devant la tournure des événements qui entourent l'exploitation potentielle ou éventuelle des gaz de schiste au Québec, je me sens assez interpellé pour manifester mon opinion. N'étant ni un politicien, ni un personnage public ou encore un membre de l'industrie en question, je me retourne vers la seule tribune qui peut m'entendre : le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. À défaut de pouvoir m'exprimer sur la pertinence même cette nouvelle activité, je me limite à décrire les principales conditions à respecter pour le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Le développement durable est l'amélioration globale et perpétuelle de trois domaines : l'environnement, l'économie et la société. Pour qu'un projet soit durable, il faut que ce dernier améliore chacun de ces trois domaines. Ce faisant, il est dès lors évident que les entreprises gazières et pétrolières ne peuvent y parvenir à elles seules, car leurs actions dans un système capitaliste (1) ont comme principal but un le gain économique, (2) ont des conséquences environnementales néfastes et (3) ont peu d'égard pour les répercussions sur la société. Pour cette raison, le gouvernement du Québec doit lui aussi assurer quelques rôles, notamment de (1) percevoir des redevances équitables pour la société, (2) de minimiser et compenser les impacts environnementaux négatifs et (3) de s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet.

Avant de poursuivre, je vous prie d'excuser la forme expéditive du présent texte, car les délais accordés pour la rédaction étaient relativement courts et car je dispose de peu de temps libre en dehors de mes heures de travail. Pour les mêmes raisons, je n'ai pu dresser une liste de références pour appuyer mes affirmations. Cependant, les faits et informations que je cite proviennent presque exclusivement de la couverture médiatique des derniers mois, alors il est aisé d'en vérifier la véracité.

Jan-Michel Tellier
11 novembre 2010

1 Plan environnemental

Le domaine de l'environnement est celui où les impacts de l'exploitation des gaz de schiste peuvent être les plus dommageables. Voici mes principales recommandations pour d'abord limiter les impacts négatifs sur l'environnement et pour ensuite les compenser afin d'améliorer globalement la situation environnementale du Québec.

1.1 La Loi sur la Qualité de l'Environnement doit primer sur la loi des mines

Les témoignages de nombreux Québécois ayant subi les inconvénients de l'industrie gazière lors de forages d'exploration sont aujourd'hui disponibles et inquiétants. On y décrit entre autres les bruits constants et excessifs, l'odeur de diesel, les explosions sporadiques, les vibrations et bien sûr la pollution visuelle. Il est difficile de comprendre qu'en 2010, dans une société aussi développée que la nôtre, les compagnies minières soient pratiquement au-dessus des lois ayant pour but d'assurer le bien-être des gens et de leur environnement.

La Loi sur la Qualité de l'Environnement pourrait efficacement et raisonnablement protéger le bien-être des citoyens contre les abus possibles de l'industrie du gaz de schiste. Actuellement, cette loi interdit (entre autres) l'émission de tout liquide, gaz, son, vibration, odeur ou rayonnement qui est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain. Elle interdit aussi plusieurs formes de détérioration de l'environnement sans l'autorisation du MDDEP. La plupart des principaux enjeux sociaux et environnementaux relatifs à l'exploitation du gaz de schiste sont donc déjà couverts par la Loi sur la Qualité de l'Environnement. Le seul hic, c'est que les opérations minières sont soustraites à l'application de cette loi.

Cela revient donc à dire qu'au Québec, les profits des actionnaires privés et les maigres redevances à l'état sont davantage valorisés que le bien-être des citoyens et la préservation de leur environnement. Qui plus est, plusieurs entreprises ayant "claim"-é (ou obtenu l'autorisation exclusive d'explorer et d'exploiter) les gaz de schiste québécois sont d'origine étrangère, notamment albertaine. Comment justifier de renflouer maigrement les coffres de l'état en rendant insoutenable le milieu de vie des citoyens voisins des sites de forages? Pis encore, comment peut-on accepter de porter préjudice à des Québécois, alors que des entreprises étrangères profitent des lacunes de notre législation pour s'enrichir?

1.2 Démontrer l'improbabilité de dommages environnementaux inacceptables

Sans nécessairement invoquer le principe de précaution, il est impératif d'obtenir la certitude qu'aucun dommage environnemental inacceptable ne puisse survenir. Serait inacceptable un dommage grave ou irréparable, tel qu'une explosion causant la mort ou la contamination de la nappe phréatique. Bien évidemment, la démonstration de l'absence de risque déraisonnable doit être effectuée par une expertise moralement et objectivement indépendante de l'industrie gazière.

1.3 Chaque site d'exploration et d'exploitation doit préparer un plan d'urgence

Il doit y avoir un plan d'urgence pour chaque accident environnemental raisonnablement prévisible. Des procédures d'interventions détaillées et les coordonnées des intervenants qualifiés doivent être préparées à l'avance afin d'éviter tout empirement inutile d'un accident environnemental. Par exemple, il est raisonnable de prévoir qu'un réservoir puisse couler, qu'un bassin puisse déborder, qu'un gazoduc puisse être perforé ou encore qu'une explosion se produise. Est-il nécessaire de rappeler que la catastrophe écologique dans le golfe du Mexique aurait été beaucoup moins importante si l'entreprise British Petroleum avait préparé un plan d'urgence?

1.4 Améliorer le bilan net de gaz à effet de serre du Québec

L'exploitation des gaz de schiste rend disponibles de nouvelles quantités de ressources non renouvelables qui seront brûlées et relâchées dans l'atmosphère. Ceci ne peut donc que faire empirer le bilan de gaz à effet de serre du Québec. Qu'on l'appelle « *gaz naturel* » pour donner une impression plus inoffensive, « *gaz de shale* » pour parler la langue des experts ou « *gaz de schiste* » pour simplement se faire comprendre : le résultat est exactement le même.

Pour respecter le principe du développement durable, il ne faut pas seulement réduire les impacts négatifs sur l'environnement : il faut aussi améliorer son état global. La seule manière louable d'y parvenir est d'améliorer le bilan net de gaz à effet de serre du Québec. Pour ce faire, il faudra compenser les nouveaux apports de dioxyde de carbone (CO₂) en réduisant les apports déjà existants. Ceci peut (entre autres) s'effectuer par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la proportion de ressources renouvelables utilisées. Les nouvelles technologies permettant d'y parvenir sont aujourd'hui nombreuses bien documentées, alors il n'est pas nécessaire d'en faire état dans le cadre de ce bref mémoire. Soulignons seulement que leur coût habituellement plus élevé (par rapport aux alternatives traditionnelles) devrait être compensé par les importants gains économiques promis par l'actuel gouvernement provincial.

2 Plan social

Le domaine social est celui dont on parle le moins jusqu'à présent, si ce n'est de la grogne des citoyens touchés par l'exploration des gaz de schiste. Voici les principales recommandations que je propose pour que la société québécoise accepte et s'implique dans le développement de cette industrie.

2.1 Obtenir l'acceptabilité sociale

Depuis le tout début du projet d'exploitation des gaz de schiste, le gouvernement au pouvoir impose inconditionnellement d'aller de l'avant. De surcroît, ce gouvernement affirme sans cesse qu'il s'agit de la meilleure voie possible pour le développement du Québec. Or, la population est encore bien loin d'être convaincue de ses mérites et elle redoute encore plus ses impacts négatifs. Qui plus est, il n'existe toujours pas suffisamment d'information objective permettant de se faire rassurant sur le sujet. Tandis que le gouvernement refuse d'étudier sérieusement les enjeux des gaz de schiste, l'industrie gazière menace de poursuites judiciaires s'il y a quelconque ralentissement à leur agenda. Les citoyens ont donc raison de se demander s'il y aurait anguille sous roche : comment se fait-il qu'il puisse y avoir une telle urgence d'exploiter ces gaz qui dorment dans le sous-sol de la province depuis des millions d'années?

Ce climat tendu entre les partis intéressés exacerbe les sentiments d'angoisse et de frustration d'une population qui n'a toujours pas été consultée sur le fond même du projet : l'exploitation devrait-elle avoir lieu? Les enjeux sociaux vont bien au-delà de la baisse de popularité d'un parti politique. Lorsque les gens se sentent ainsi ignorés et impuissants devant un système politique, ils n'ont d'autre issue que de tomber dans le cynisme ou encore de s'en désintéresser complètement.

Si le projet des gaz de schiste représente réellement un pas vers l'avant pour le Québec, il ne devrait pas y avoir de problème à le faire comprendre à sa population. Pour reprendre un vieil adage : ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément. L'acceptabilité sociale est un principe fondamental du développement durable et elle est indispensable pour l'intégrité du Québec.

2.2 Répondre objectivement aux préoccupations des citoyens

Le raisonnement du gouvernement pour justifier d'aller inconditionnellement de l'avant dans le projet est incomplet. Jusqu'à présent, le gouvernement en place s'est contenté de répéter qu'il est impératif de laisser les entreprises poursuivre leur exploration en raison des avantages économiques. L'industrie tente de nous reconforter en prétendant « maîtriser toutes les opérations » et en affirmant « qu'il ne pourra y avoir de conséquences néfastes sur l'environnement » lors de l'exploitation. Cependant, il n'existe toujours aucune étude objective et indépendante pour leur donner raison. Bien au contraire, l'exploitation des gaz de schiste en Pennsylvanie montre que les problèmes environnementaux sont bien réels et nombreux.

Devant ce constat, comment se fait-il qu'on ne prenne pas exemple sur l'État de New York et que l'on refuse obstinément d'accorder un moratoire? Le but de ce moratoire n'est pas de ralentir le

développement du Québec comme le prétendent certains ministres, mais bien de donner le temps à notre société de débattre et de prendre une position éclairée sur les gaz de schiste.

2.3 Le Québec doit demeurer un *leader* de l'énergie renouvelable

Le Québec est généralement considéré à l'étranger comme un pionnier en matière d'énergie renouvelable en raison de la proportion de son énergie qui est provient de l'hydroélectricité. Il serait bien triste que son image soit ternie par le développement intensif d'une industrie de combustibles non renouvelables, telle que celle des sables bitumineux en Alberta. Pour éviter d'entacher notre réputation sur la scène internationale et demeurer fiers d'appartenir à notre Belle Province, il faudra donc investir dans le développement de sources d'énergies renouvelables. À cet effet, la biométhanisation représente une technologie de premier choix, car elle résulte en la production de gaz dont les propriétés sont similaires à celles du gaz de schiste. De cette manière, une fois les puits de gaz de schiste épuisés, les générations futures disposeront au moins d'infrastructures pour produire des biogaz de manière renouvelable.

2.4 L'industrie du gaz de schiste ne doit pas avoir le droit d'exproprier

L'expropriation est probablement l'une des plus grandes préoccupations sociales qui persistent à ce jour. Pour les mêmes motifs évoqués précédemment, il est impensable qu'une industrie ait le pouvoir d'exproprier des habitants en zone peuplée. Quant aux habitants des régions plus rurales, soyons donc plus compatissants avec ces gens qui s'y sont installés pour chercher la tranquillité.

2.5 L'industrie et le gouvernement doivent fournir des assurances adéquates

Lors de la séance du 4 octobre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un homme a signifié que sa compagnie d'assurance refuserait d'assurer sa propriété si un puits était foré à proximité. Puisque les forages risquent de se multiplier rapidement, le gouvernement devra conclure une entente avec les assureurs de la province de manière à ce qu'aucun citoyen ne se retrouve inassurable en raison de la présence d'un puits de forage. Les entreprises devront aussi détenir une assurance responsabilité civile pour dédommager toute personne qui subirait un préjudice suite à un accident. Le montant assuré doit être suffisant pour indemniser l'ensemble des vies et des avoirs situés dans la zone jugée à risque autour d'un puits.

3 Plan économique

L'aspect économique est la principale raison pour laquelle le gouvernement insiste pour développer rapidement l'industrie des gaz de schiste. Bien que le développement économique du Québec soit souhaitable, il ne faut pas le faire à n'importe quel coût.

3.1 Démontrer que le jeu en vaut la chandelle

Dès le début du projet des gaz de schiste, le gouvernement fait miroiter des profits faramineux pour l'État, sans toutefois s'avancer sur des estimations. En septembre dernier, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune laissait sous-entendre que cela nous permettra maintenant de maintenir le financement des garderies à 7 \$, alors que d'autres membres du gouvernement prédisaient l'amélioration du système de santé.

Cependant, la plus crédible estimation des redevances que l'État peut espérer empocher est d'au plus 56 millions de dollars par année selon Jean-Thomas Bernard, spécialiste en énergie et professeur à l'Université Laval. Pour mettre ce chiffre en perspective, cela représente environ 7 \$ par Québécois ou encore 0,1 % des dépenses de programmes au provincial. Ce montant paraît bien peu compte tenu des coûts environnementaux potentiels et les coûts sociaux décrits précédemment. Pour qu'il en soit dans l'intérêt des Québécois, il faut assurer des gains économiques plus élevés. Autrement, il faut réduire les impacts négatifs sur l'environnement et sur la société.

3.2 Augmenter les redevances à l'État

Au cours des deux dernières années, le gouvernement du Québec a réussi à empocher environ 3,5 millions de dollars avec l'attribution des permis d'exploration aux entreprises gazières. Ceci peut paraître alléchant, mais il n'en est rien comparativement aux 750 millions de dollars qu'empêche annuellement le gouvernement de la Colombie-Britannique depuis les 10 dernières années. Cette différence s'explique principalement par le loyer qui est exigé aux propriétaires de permis de prospection : 10 à 50 cents par hectare au Québec contre 1000 à 10 000 dollars en Colombie-Britannique. Sommes-nous vraiment en train de réaliser de bonnes affaires?

Pour assurer un gain économique raisonnable pour le Québec, il faut absolument augmenter les redevances, tant pour l'exploration que pour l'exploitation. Après tout, il s'agit des ressources collectives de l'ensemble des Québécois. Il est donc normal d'en percevoir la majorité des revenus. Prenons donc exemple sur la Norvège qui se constitue un imposant fond pétrolier en percevant des redevances aussi élevées que 75 % des revenus de ses industries pétrolières.

3.3 Garantir la création d'emplois et d'investissements au Québec

L'industrie gazière rappelle souvent qu'elle donnera de l'emploi à des milliers de personnes et qu'elle investira des millions de dollars en équipement. Cependant, rien de garanti que ces retombées se feront ici. Le gouvernement lui-même concède que l'expertise pour exploiter les gaz de schiste n'existe pas au Québec. On peut donc s'attendre à ce que l'expertise vienne de l'étranger, ce qui signifie que ces

personnes ne payeront pas d'impôt et qu'elles ne dépenseront pas leur argent ici. Il en est de même pour les équipements de forage : si le forage de puits de gaz de schiste est nouveau pour le Québec, comment peut-on être certain que nos entreprises d'ici peuvent fabriquer les équipements nécessaires? Pour ces raisons, il faut donc obtenir des garanties de la part de l'industrie gazière pour qu'elle emploie des travailleurs d'ici et qu'elle achète des équipements d'ici, quitte à développer l'expertise et les infrastructures nécessaires.

3.4 Démontrer le coût d'opportunité d'un moratoire

Comme dans toute bonne analyse d'impacts, il faut prévoir les conséquences d'un statu quo. Que se passerait-il si on attendait six mois, un an ou cinq ans avant de permettre l'exploitation des gaz de schiste? De combien de revenus se priverait-on aujourd'hui versus dans quelques années, sachant que le prix du gaz naturel est actuellement très bas? En sachant que le prix de l'électricité vendue par Hydro-Québec fluctue en fonction de la valeur du gaz naturel, quelles seraient les conséquences d'augmenter la production de ce gaz en Amérique du Nord?

En bref, il est nécessaire d'analyser plusieurs scénarios différents afin de s'assurer de choisir le meilleur moment pour exploiter les gaz de schiste au Québec. Qui sait, peut-être serait-ce plus avantageux d'attendre que le prix du gaz naturel augmente?

Conclusion

Je considère que nous sommes bien loin de pouvoir prétendre que le gouvernement et l'industrie du gaz de schiste respectent les principes du développement durable, alors que nous en sommes seulement à l'étape de l'exploration. Jusqu'à présent, ces derniers semblent penser que l'aspect économique éclipse les aspects sociaux et environnementaux négatifs. Cependant, le développement durable, par définition, implique une amélioration simultanée au niveau social, économique et environnemental. En tout état de cause, il sera donc nécessaire d'obtenir l'acceptabilité sociale et d'utiliser une partie des redevances pour compenser les impacts négatifs sur l'environnement. Autrement, cela signifie que ce désir de développement durable n'est que de la poudre aux yeux.

En terminant, je ne peux m'empêcher de préciser que je ne m'oppose pas nécessairement au développement du gaz de schiste. Je suis totalement en accord avec le développement économique du Québec. Seulement, je tiens à ce que cela soit fait correctement afin d'assurer notre bien être, mais surtout celui de nos enfants et de leurs enfants. Pour cette raison, je demande moi aussi un moratoire afin de donner à tous le temps de bien planifier l'encadrement de l'industrie selon les principes du développement durable.